

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

RAPPORTS TRIMESTRIELS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021
Rapports trimestriels: période &&PNO &&PNM

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

1 1

DATE

2 1

Une lettre de déclaration doit accompagner le rapport périodique.

TABLE DES MATIÈRES

	Page (*: page de type approbation)
Attestation du timbre valideur - Rapport AS-617	020-00*
Lettre de déclaration (page numérisée)	035-00*
État des résultats prévisionnels	100-00
État des résultats - Informations complémentaires	100-01
État des surplus (déficits) cumulés	100-02
État des résultats sommaire - Activités accessoires	100-02
Projets d'investissements autofinancés	100-05
Projets d'investissements autres que les projets autofinancés	100-06
Subventions MSSS - Montant alloué	100-08
Informations complémentaires	203-00
Coûts des disparités régionales	203-01
Financement MSSS	204-00
Variation des revenus reportés	204-00
Financement MSSS (montants alloués)	204-01
Sommaire du financement MSSS	204-02
Unités de mesure A et B par centre d'activités	300-00
État de la situation financière en date du présent rapport	400-00
État de la situation financière - Informations complémentaires	400-01
Notes	990-00

ATTESTATION DU TIMBRE VALIDEUR - RAPPORT AS-617

Par la présente, nous attestons que le timbre valideur figurant sur les pages du présent rapport est identique à celui figurant au pied de page de la présente attestation et portant notre signature.

Date

Présidente-directrice générale ou Président-directeur général
ou Directrice générale ou Directeur général

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 035-00

Numériser à cette page la lettre de déclaration type. Veuillez vous référer au modèle proposé en annexe 3 à la circulaire codifiée 03.01.61.04.

LETTRE DE DÉCLARATION (Numérisée)

INSTRUCTIONS :

LA LETTRE DE DÉCLARATION EST PRÉSENTÉE AVEC LA PAGE 035-00.

POUR CE FAIRE, IMPRIMER AU PRÉALABLE LA PAGE 035-00, JOINDRE LA LETTRE DE DÉCLARATION **SIGNÉE** À LA SUITE DE CELLE-CI ET NUMÉRISER LE TOUT DANS UN FICHER. ENSUITE, INSÉRER CE FICHER .PDF AU AS-617.

L'AJOUT DE LA PAGE 035-00 AU FICHER .PDF PERMET DE CONSERVER LA NUMÉROTATION AU AS-617.

POUR LE MODÈLE DE LA LETTRE DE DÉCLARATION , VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU MODÈLE PROPOSÉ EN ANNEXE 3 À LA CIRCULAIRE CODIFIÉE 03.01.61.04.

AS-617 Commentaires généraux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rend compte des opérations des établissements de santé et de services sociaux (ÉSSS) selon les règles et pratiques de son Manuel de gestion financière (MGF), lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les présentes directives ont pour but de préciser et de faciliter la comptabilisation, par les ÉSSS publics, de l'information financière trimestrielle détaillée et fiable. L'information doit être établie au meilleur de votre connaissance et au prix d'un effort raisonnable.

Méthode de comptabilisation privilégiée

L'établissement doit inscrire sa meilleure estimation possible de l'information. Si les systèmes informatiques en place le permettent, la donnée réelle est la meilleure donnée à inscrire.

Méthode de comptabilisation alternative

Dans le cas où la méthode de comptabilisation privilégiée ne peut être utilisée au prix d'un effort raisonnable ou que l'information n'est pas disponible, l'établissement peut utiliser la méthode alternative.

Cette méthode doit être considérée comme la dernière alternative si l'établissement ne peut trouver une façon de fournir l'information réelle à la date du rapport. Le MSSS tient à préciser que la donnée privilégiée est la donnée réelle.

Méthode alternative : L'établissement peut utiliser la meilleure estimation disponible selon ses particularités, par exemple :

- Données historiques basées sur les exercices financiers précédents;
- Proportion selon la même courbe de variation que l'exercice financier précédent;
- Séparation des apparentés/non apparentés selon la même proportion que l'exercice financier précédent.

Opérations et soldes réciproques

La déclaration des opérations et des soldes réciproques entre entités du périmètre comptable est un processus essentiel dans la préparation des rapports financiers consolidés publiés par le gouvernement. Il est donc très important que les ÉSSS y portent une attention particulière.

On entend par « du périmètre comptable » les entités dont les états financiers sont consolidés aux Comptes publics, et par « opérations et soldes réciproques » les transactions et soldes avec une entité du périmètre comptable. La liste des entités du périmètre comptable est mise à jour annuellement et est jointe en annexe à la circulaire codifiée 03.01.61.03.

Provisions et amortissements

L'ensemble des provisions ou amortissements à déterminer dans le rapport trimestriel devrait être calculé selon la date de fin de période et non en date de fin du trimestre.

(Suite page explicative 100-00 aux pages suivantes)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-00

Ligne 02 – Subventions Gouvernement du Canada

L'établissement inscrit à cette ligne les sommes en provenance du gouvernement du Canada qui répondent à la définition suivante (paiements de transfert) :

Sommes transférées par le gouvernement du Canada (le cédant) au titre desquelles le cédant :

1. ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme dans le cas d'une opération d'achat/de vente ou d'une autre opération d'échange;
2. ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement, comme dans le cas d'un prêt;
3. ne s'attend pas à obtenir un rendement financier direct, comme dans le cas d'un placement.

Ligne 05 – Donations

Les sommes reçues par don, legs ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement du Québec, ses ministères ou des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le Fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception.

Ligne 09 – Autres revenus

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le détail des autres revenus.

Ligne 11 – Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Lorsqu'une période de paie chevauche la fin de la période, l'établissement doit comptabiliser, à titre de charges et de créditeurs, les salaires et les contributions de l'employeur relatifs à la période :

- les salaires courus à payer doivent correspondre au nombre de jours courus d'une paie brute;
- les contributions de l'employeur doivent être calculées à partir du montant des salaires déterminé précédemment, multiplié par le taux des avantages sociaux;
- la charge attribuable à la CNESST doit être calculée selon un prorata de celle de l'année précédente (pour une estimation).

Ligne 12 – Médicaments

L'établissement doit préciser en note à la page 990-00 le montant inclus dans le total des médicaments qui a trait à la classe pharmacothérapeutique 10:00 Antinéoplasiques.

Ligne 15 – Denrées alimentaires

Le coût des denrées alimentaires consommées par les usagers en foyer de groupe doit être inclus à cette ligne.

(Reports page suivante)

AS-617

PAGE EXPLICATIVE 100-00 (Page 2)

Ligne 28 – Mesures de redressement non approuvées

L'établissement inscrit à cette ligne le rendement estimé des mesures de redressement nécessitant une approbation du MSSS permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire au terme de l'exercice financier en cours. Nonobstant ce qui précède, il est de la responsabilité de l'établissement de faire approuver par le MSSS l'ensemble des mesures figurant à cette ligne. Lorsque ces mesures auront fait l'objet d'une approbation par le MSSS, le rendement de ces dernières devra se refléter dans les postes concernés de l'état des résultats.

Ligne 29 – Surplus (déficit) de l'exercice

L'établissement doit informer le MSSS, par le biais de la lettre de déclaration, de la façon dont il entend rétablir l'équilibre budgétaire et financier. Il doit également y identifier la partie récurrente et non récurrente du déficit prévu et fournir l'information probante pour permettre au MSSS d'apprécier les causes de ce déficit.

REPORTS			
L.01, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.1	
L.01, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.2	
L.01, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.3	
L.01, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.4	
L.01, C.5	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.5	
L.01, C.6	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.03, C.6	
L.02, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.02, C.2	
L.02, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.02, C.4	
L.03, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.06, C.1	
L.03, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.06, C.2	
L.03, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.06, C.3	
L.04, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.10, C.1	
L.04, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.10, C.2	
L.04, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.10, C.3	
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.05, C.2	
L.05, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.05, C.4	
L.06, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.06, C.2	
L.06, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.06, C.4	
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100.00, L.07, C.2	
L.07, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.07, C.4	
L.08, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.08, C.2	
L.08, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.08, C.4	
L.09, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.1	
L.09, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.2	
L.09, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.3	

(Suite reports page suivante)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-00 (Page 3)

L.09, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.4	
L.09, C.5	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.5	
L.09, C.6	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.14, C.6	
L.11, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.11, C.2	
L.12, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.12, C.2	
L.13, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.13, C.2	
L.14, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.14, C.2	
L.15, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.15, C.2	
L.16, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.16, C.2	
L.17, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.1	
L.17, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.2	
L.17, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.3	
L.17, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.4	
L.17, C.5	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.5	
L.17, C.6	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.17, C.6	
L.18, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.18, C.2	
L.18, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.18, C.4	
L.19, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.19, C.2	
L.20, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.20, C.1	
L.20, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.20, C.2	
L.20, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.20, C.3	
L.21, C.4	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.13, C.1	Avec inversion de signe
L.21, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.21, C.4	
L.22, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.22, C.4	
L.23, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.24, C.1	
L.23, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.24, C.2	
L.23, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.24, C.3	
L.25, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.1	
L.25, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.2	
L.25, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.3	
L.25, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.4	
L.25, C.5	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.5	
L.25, C.6	r. fermé de	AS-617, P.100-01, L.28, C.6	
L.28, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-00, L.28, C.2	

Tous les fonds

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

ÉTAT DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

	ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES			TOTAL	
	Prévision pour 2020-2021			Prévision pour 2020-2021			Réal cumulé en date du prés. rapport (C1 + C4) 7	Prévision pour 2020-2021 Total (C3 + C6) 8
	Réal cumulé en date du prés. rapport Act. expl. 1	Lors du budget détaillé RR-446 Act. expl. 2	En date du présent rapport Act. expl. 3	Réal cumulé en date du prés. rapport Act. imm. 4	Lors du budget détaillé RR-446 Act. imm. 5	En date du présent rapport Act. imm. 6		
REVENUS								
Subventions MSSS	1							
Subventions Gouvernement du Canada	2							
Contributions des usagers	3			XXXX	XXXX	XXXX		
Ventes de services et recouvrements	4			XXXX	XXXX	XXXX		
Donations	5							
Revenus de placement	6							
Revenus de type commercial	7							
Gain sur dispositions	8							
Autres revenus (préciser P990)	9							
TOTAL (L.01 à L.09)	10							
CHARGES								
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	11			XXXX	XXXX	XXXX		
Médicaments (préciser P990)	12			XXXX	XXXX	XXXX		
Produits sanguins	13			XXXX	XXXX	XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales	14			XXXX	XXXX	XXXX		
Denrées alimentaires	15			XXXX	XXXX	XXXX		
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	16			XXXX	XXXX	XXXX		
Frais financiers	17							
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	18							
Créances douteuses	19			XXXX	XXXX	XXXX		
Loyers	20			XXXX	XXXX	XXXX		
Amortissement des immobilisations	21	XXXX	XXXX	XXXX				
Perte sur disposition d'immobilisations	22	XXXX	XXXX	XXXX				
Dépenses de transfert	23			XXXX	XXXX	XXXX		
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (préciser P990)	25							
TOTAL DES CHARGES (L.11 à L.25)	26							
Sous-total (L.10 - L.26) (préciser P990)	27							
Mesures de redressement non approuvées (préciser P990)	28			XXXX	XXXX	XXXX		
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.27 + L.28)	29							

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-01

Lignes 01 et 02 – Subventions MSSS

Aux fins du rapport trimestriel AS-617 et afin de ne pas surévaluer les actifs/passifs, l'établissement n'a pas à inscrire, à l'égard de la subvention de fonctionnement du MSSS, un compte à recevoir et un revenu reporté pour le solde. L'objectif ici est de rendre l'état des résultats le plus juste possible et de mettre l'écart résiduel au bilan.

Ligne 01, Colonnes 4 à 6 – Subventions MSSS – réforme comptable – Activités immobilières

La détermination du montant à cette ligne s'effectue en deux étapes :

1) Déterminer le surplus (déficit) attendu de la période du fonds d'immobilisations :

Suivre les instructions présentées à la page 407-00 du rapport financier annuel AS-471.

2) Calcul de l'ajustement de la subvention pour la période :

La différence entre le surplus (déficit) de la période et le surplus (déficit) attendu doit être comptabilisée comme ajustement de revenu à la ligne « Subventions MSSS – Réforme comptable » et comme débiteur à la ligne « Ajustements dus au financement des impacts de la réforme comptable » (page 400-01, L.02).

Ligne 02, colonnes 1 à 3 – Subventions MSSS – autres – Activités d'exploitation

L'objectif de constatation des revenus est d'obtenir le meilleur appariement possible entre les charges et les revenus, afin d'éviter des écarts temporaires entre les résultats budgétisés et ceux constatés, et ce, d'une période financière à l'autre.

En début d'exercice, on doit répartir les revenus (subventions et autres revenus) selon la courbe des dépenses budgétisées par période. La comptabilité d'exercice doit être utilisée tant pour les revenus que pour les dépenses.

Une subvention affectée aux charges de périodes futures doit être reportée. Lorsque ces revenus reportés sont utilisés pour financer des charges d'exploitation au cours d'une période future, le montant est présenté à titre de revenus de cette période.

Des ajustements reliés à des estimations comptables des exercices financiers antérieurs doivent être constatés dans la période où ils sont connus.

Toute subvention en provenance du MSSS ne peut être constatée aux livres que si elle est autorisée par ce dernier.

La qualité de la démarcation des revenus en lien avec les charges correspondantes doit se faire au prix d'un effort jugé raisonnable ainsi qu'en fonction de la notion de matérialité (importance relative).

Pour tout écart significatif avec le budget, expliquer par voie de notes.

Les transferts de budget entre établissements sont comptabilisés comme augmentation (diminution) du financement aux lignes 07 et 08 à la page 204-00 et sont, par conséquent, inclus à cette ligne.

(Concordances et reports pages suivantes)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-01 (Page 2)

Ligne 04 – Contributions des usagers avec des entités du périmètre comptable du gouvernement

Ligne 05 – Contributions des usagers - autres

Les revenus des usagers inscrits à ces lignes sont ceux avant la déduction pour créances douteuses.

Ligne 07 – Ventes de services et recouvrements avec des ÉSSS

Ligne 11 – Autres revenus provenant des ÉSSS

Ligne 21 – Dépenses de transfert vers des ÉSSS

Ligne 25 – Autres charges vers des ÉSSS

Dans le cadre de la détermination des montants à ces lignes, les ÉSSS devraient mettre en place des mécanismes pour confirmer leurs différents montants entre eux. En effet, des confirmations périodiques diminueraient de beaucoup le travail en fin d'année et permettraient d'avoir des résultats trimestriels plus justes. Lorsque le montant (par poste) est de plus de 1 M\$, le MSSS demande une confirmation écrite des ÉSSS. Dans le cas où le montant est de moins de 1 M\$, le MSSS laisse le soin aux ÉSSS de juger si une confirmation est nécessaire.

Ligne 15 : Frais financiers avec entités du périmètre comptable (FF, FQ et SQI)

Pour les calculs en lien avec la section du financement à long terme du fonds d'immobilisations, pour les projets qui sont financés avec la SQI, consulter le rapport « Sommaire des transactions par projet-SQI ». Pour avoir accès à ces relevés de compte mensuels, consulter le Guide de comptabilisation des confirmations d'emprunt 2019-2020 et aide-mémoire, annexé à la circulaire 2020-001, dont voici un extrait :

Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financées par la Société québécoise des infrastructures.

Le sommaire des transactions pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 sera déposé sur le site sécurisé de la SQI à l'adresse <http://www.sqi.gouv.qc.ca/relationclients/pages/extranet.aspx> dans l'onglet « Rapport de fin d'année financière ». Chaque fichier sera identifié avec le numéro de permis de l'établissement, suivi de l'année et du nom de l'établissement (exemple : 11045135_2020_CIUSSS de la Capitale-Nationale).

Ce rapport contient seulement les transactions financées par la SQI. Vous pouvez consulter les relevés de compte mensuels « Marge globale — Projets d'immobilisations » qui sont disponibles sur le site sécurisé de la SQI.

Ligne 18 – Loyers avec des entités du périmètre comptable (SQI)

Le montant inscrit à cette ligne doit également inclure les loyers payés par un CISSS/CIUSSS pour la location des immeubles appartenant à la Société québécoise des infrastructures et occupés par les établissements privés conventionnés.

Ligne 27 – Autres charges – autres

La dépense d'électricité avec Hydro-Québec doit être inscrite comme dépense non apparentée, même si cette entité fait partie du périmètre comptable. L'information n'est pas demandée au niveau de la publication des comptes publics mensuels, contrairement aux états financiers.

(Concordances et reports page suivante)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-01 (Page 3)

REPORTS		
L.01, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.01, C.4
L.02, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.02, C.2
L.02, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-08, L.13, C.2
L.02, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.02, C.4
L.02, C.6	r. fermé de	AS-617, P.100-08, L.13, C.3
L.04, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.04, C.2
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.05, C.2
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.07, C.2
L.08, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.08, C.2
L.09, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.09, C.2
L.11, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.11, C.2
L.11, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.11, C.4
L.12, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.12, C.2
L.12, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.12, C.4
L.13, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.13, C.2
L.13, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.13, C.4
L.15, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.15, C.2
L.15, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.15, C.4
L.16, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.16, C.2
L.16, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.16, C.4
L.18, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.18, C.2
L.19, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.19, C.2
L.21, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.21, C.2
L.23, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.23, C.2
L.25, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.25, C.2
L.25, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.25, C.4
L.26, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.26, C.2
L.26, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.26, C.4
L.27, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.27, C.2
L.27, C.5	r. ouvert de	RR-446, P.100-01, L.27, C.4

CONCORDANCES		
L.03, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.01, C.3
L.03, C.6	=	AS-617, P.100-00, L.01, C.6
L.06, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.03, C.3
L.10, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.04, C.3
L.14, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.09, C.3

(Concordances suite page suivante)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-01 (Page 4)

CONCORDANCES		
L.14, C.6	=	AS-617, P.100-00, L.09, C.6
L.17, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.17, C.3
L.17, C.6	=	AS-617, P.100-00, L.17, C.6
L.20, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.20, C.3
L.24, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.23, C.3
L.28, C.3	=	AS-617, P.100-00, L.25, C.3
L.28, C.6	=	AS-617, P.100-00, L.25, C.6

Tous les fonds

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

ÉTAT DES RÉSULTATS - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES			TOTAL	
	Prévision pour 2020-2021			Prévision pour 2020-2021			Réel cumulé en date du prés. rapport (C1 + C4) 7	Prévision pour 2020-2021 Total (C3 + C6) 8
	Réel cumulé en date du prés. rapport Act. expl. 1	Lors du budget détaillé RR-446 Act. expl. 2	En date du présent rapport Act. expl. 3	Réel cumulé en date du prés. rapport Act. imm. 4	Lors du budget détaillé RR-446 Act. imm. 5	En date du présent rapport Act. imm. 6		
SUBVENTIONS MSSS								
Subventions MSSS - réforme comptable	1	XXXX	XXXX	XXXX				
Subventions MSSS - autres	2							
TOTAL DES SUBVENTIONS MSSS (L.01 + L.02)	3							
CONTRIBUTIONS DES USAGERS								
Contributions des usagers avec des entités du périmètre ctb. du gouv.	4			XXXX	XXXX	XXXX		
Contributions des usagers - autres	5			XXXX	XXXX	XXXX		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DES USAGERS (L.04 + L05)	6			XXXX	XXXX	XXXX		
VENTES DE SERVICES ET RECOUVREMENTS								
Ventes de services et recouvrements avec des ÉSSS	7			XXXX	XXXX	XXXX		
Ventes de services et recouvr. avec d'autres entités du périm. ctb. du gouv.	8			XXXX	XXXX	XXXX		
Ventes de services et recouvrements - autres	9			XXXX	XXXX	XXXX		
TOTAL DES VENTES DE SERVICES ET RECOUVR. (L.07 à L.09)	10			XXXX	XXXX	XXXX		
AUTRES REVENUS								
Autres revenus provenant des ÉSSS	11							
Autres revenus provenant d'autres entités du périmètre ctb. du gouv.	12							
Autres revenus - autres	13							
TOTAL DES AUTRES REVENUS (L.11 à L.13)	14							
FRAIS FINANCIERS								
Frais financiers avec entités du périmètre comptable (FF, FQ, SQI)	15							
Frais financiers avec entités hors périmètre comptable	16							
TOTAL DES FRAIS FINANCIERS (L.15 + L.16)	17							
LOYERS								
Loyers avec entités du périmètre comptable (SQI)	18			XXXX	XXXX	XXXX		
Loyers avec entités hors périmètre comptable	19			XXXX	XXXX	XXXX		
TOTAL DES LOYERS (L.18 + L.19)	20			XXXX	XXXX	XXXX		
DÉPENSES DE TRANSFERT								
Dépenses de transfert vers des ÉSSS	21			XXXX	XXXX	XXXX		
Dépenses de transfert vers d'autres entités du périm. ctb. du gouv.	22	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dépenses de transfert - autres	23			XXXX	XXXX	XXXX		
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSFERT (L.21 à L.23)	24			XXXX	XXXX	XXXX		
AUTRES CHARGES								
Autres charges vers des ÉSSS	25							
Autres charges vers d'autres entités du périm. ctb. du gouv.	26							
Autres charges - autres	27							
TOTAL DES AUTRES CHARGES (L.25 à L.27)	28							

Notes

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-02

Ligne 01 – Surplus (déficits) cumulés au début redressés

L'établissement doit s'assurer que le solde au début balance avec le solde de fin au 31 mars de l'exercice précédent, comme présenté dans le rapport financier annuel, et ce, pour chaque fonds.

Ligne 05 – Transferts interétablissements

L'article 269.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RRQ, chapitre S-4.2) stipule que « tout ou partie de l'avoir propre d'un établissement public peut être transféré à un autre établissement public lorsque l'un et l'autre de ces établissements sont administrés par le même conseil d'administration ».

Pour tout montant inscrit à cette ligne, l'établissement doit préciser en note à la page 990 le nom de l'établissement d'où provient le transfert ou qui reçoit le transfert, ainsi que les montants pour chacun des établissements.

Ligne 06 – Transferts interfonds

L'établissement doit s'assurer que la somme des transferts entre le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations donne zéro.

Ligne 07 – Redressements

L'établissement doit préciser la nature de chacun des redressements.

Ligne 15 – Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations

L'établissement doit se référer au Manuel de gestion financière (MGF), chapitre 01- Principes directeurs, section 3.7 pour plus de détails sur les règles de transfert des revenus provenant des activités accessoires au fonds d'immobilisations.

L'établissement doit préciser en note à la page 990 le détail de ces revenus.

REPORTS		
L.01, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.202-00, L.11, C.1
L.01, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.202-00, L.11, C.1
L.01, C.3	r. ouvert de	AS-471, P.202-00, L.11, C.2
L.01, C.4	r. ouvert de	AS-471, P.202-00, L.11, C.2
L.02, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-00, L.29, C.1
L.02, C.2	r. fermé de	AS-617, P.100-00, L.29, C.3
L.02, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-00, L.29, C.4
L.02, C.4	r. fermé de	AS-617, P.100-00, L.29, C.6
L.11, C.5	r. ouvert de	AS-471, P.358-00, L.12, C.3
L.12, C.5	r. ouvert de	AS-471, P.358-00, L.25, C.3
L.15, C.5	r. ouvert de	AS-471, P.351-00, L.34, C.4
CONCORDANCE		
L.10, C.5	=	AS-617, P.400-00, L.16, C.1

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		TOTAL	
En date du présent rapport					
Réel cumulé en date du présent rapport Act. expl.	Prévision pour 2020-2021 Act. expl.	Réel cumulé en date du présent rapport Act. imm.	Prévision pour 2020-2021 Act. imm.	Réel cumulé (C1 + C3)	Prévision pour 2020-2021 (C2 + C4)
1	2	3	4	5	6

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

Notes

Surplus (déficits) cumulés au début redressés	1					
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2					
	3	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	4	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX

AUTRES VARIATIONS (préciser):

Transferts interétablissements (préciser P990)	5					
Transfert interfonds	6					
Redressements (préciser P990)	7					
	8					
	9					
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉS À LA FIN (L.01 à L.09)	10					

En date du présent rapport	
Réel au 31 mars 2020	Prévision pour 2020-2021
5	6

Notes

ÉTAT DES RÉSULTATS SOMMAIRE - ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Revenus	11		
Charges	12		
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE des activités accessoires (L.11 - L.12)	13		
	14	XXXX	XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations (préciser P990)	15		

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-05

Transferts budgétaires au fonds d'immobilisations — Projets autofinancés liés aux activités principales

L'établissement inscrit sur ces lignes les transferts budgétaires des activités principales du fonds d'exploitation vers le fonds d'immobilisations pour les projets autofinancés.

Les règles relatives à ces transferts sont décrites à l'article 3.7.1.1 du chapitre 1, Principes directeurs, du MGF.

CONCORDANCE		
L17, C.1	=	AS-471, P.390-00, L.18, C.3

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-06

Projets d'investissements autres que les projets autofinancés – Transferts budgétaires au fonds d'immobilisations

L'établissement inscrit sur ces lignes les transferts budgétaires des activités principales du fonds d'exploitation vers le fonds d'immobilisations pour les projets autres que les projets autofinancés. Il s'agit principalement des projets spécifiques d'immobilisations financés par les enveloppes de crédit.

Comme il est spécifié au MGF (chapitre 1, Principes directeurs), une autorisation du MSSS est nécessaire avant d'effectuer ce type de transfert.

CONCORDANCE		
L12, C.1	=	AS-471, P.390-00, L.17, C.3

PROJETS D'INVESTISSEMENTS AUTRES QUE LES PROJETS AUTOFINANCÉS

2019-2020 1	2020-2021 2	2021-2022 3	Total (C.1 à C.3) 4
----------------	----------------	----------------	------------------------

Notes

Transferts budgétaires au fonds d'immobilisations

Liste des projets

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
Autres (préciser P990))	11			
TOTAL (L.01 à L.11)	12			

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 100-08

Subventions MSSS – Montant alloué

L'établissement doit présenter à cette section les subventions allouées par le MSSS pour les mêmes éléments que ceux présentés aux lignes 02 à 13 de la page 408-00 du rapport financier annuel AS-471.

Ligne 01 – Intérêts courus sur les dettes – Financement-Québec et Fonds de financement

Remboursement du capital et des intérêts sur les dettes (page 408-00, lignes 05 et 06) : L'établissement utilise les tableaux de versements reliés à la dette à long terme déposés sur l'extranet financement regroupé du ministère des Finances pour la période concernée et disponibles à l'adresse suivante : <https://www.siffq.finances.gouv.qc.ca/pls/siffq>.

Toutefois, veuillez prendre en note que les tableaux ne donnent pas le bon montant à la colonne « Intérêts courus solde du début » (colonne K). En conséquence, vous devez vous référer aux tableaux des versements reliés à la dette à long terme pour la période de l'exercice précédent en prenant la colonne « Intérêts courus solde de la fin » (colonne I). Des travaux sont en cours pour corriger cette anomalie.

Ligne 10 - Transferts budgétaires en provenance du budget de fonctionnement – projets autofinancés

Les montants inscrits à cette ligne sont des reports de la page 204-00, ligne 09, mais avec inversion de signe.

Ligne 11 – Transferts budgétaires en provenance du budget de fonctionnement (ou de l'enveloppe régionale des crédits) – autres

Les montants inscrits à cette ligne sont des reports de la page 204-00, ligne 08, mais avec inversion de signe. Comme il est spécifié au MGF (chapitre 1 – Principes directeurs), une autorisation du MSSS est requise avant d'effectuer ce type de transfert.

Ligne 12 – Excédent des paiements de service non indexés sur la dette (PPP)

Cette ligne est réservée uniquement au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (1104-2918) et au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) (1259-9213).

REPORTS			
L.01, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.02, C.3	
L.02, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.03, C.3	
L.03, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.04, C.3	
L.04, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.05, C.3	
L.05, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.06, C.3	
L.07, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.08, C.3	
L.08, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.09, C.3	
L.09, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.10, C.3	
L.10, C.1	r. fermé de	AS-471, P.408-00, L.11, C.3 AS-617, P.204-00, L.09, C.1	Avec inversion de signe
L.11, C.1	r. fermé de	AS-471, P.408-00, L.12, C.3 AS-617, P.204-00, L.08, C.1	Avec inversion de signe
L.11, C.2	r. fermé de	AS-617, P.204-00, L.08, C.2	Avec inversion de signe
L.12, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.408-00, L.13, C.3	

Fonds d'immobilisations

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

SUBVENTIONS MSSS - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SUBVENTIONS

Intérêts courus sur les dettes:

		Réel au 31 mars 2020 1	Réel cumulé en date du présent rapport 2	Prévision pour 2020-2021 3	Notes
- Financement-Québec et Fonds de financement	1				
- Société québécoise des infrastructures	2				
- Créanciers hors périmètre comptable du gouvernement	3				
Remboursement du capital des dettes	4				
Remboursement des intérêts sur les dettes	5				
Fonds d'amortissement du gouvernement	6	XXXX	XXXX	XXXX	
Autres (Préciser P990)	7				
Passif au titre des sites contaminés	8				
Variation des revenus reportés	9				
Transferts budgétaires en provenance du budget de fonctionnement - projets autofinancés	10				
Transferts budgétaires en provenance du budget de fonctionnement (ou de l'env. régionale des crédits) - autres	11				
Excédent des paiements de service non indexés sur la dette (PPP)	12				
TOTAL (L.01 à L.12)	13				

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 203-00

REPORTS		
L.01, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.01+02+05 , C.3
L.01, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.01+02+04+05, C.4
L.02, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.03, C.3
L.02, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.03, C.4
L.04, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.10, C.3
L.04, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.10+11, C.4
L.06, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.330-00, L.10, C.1+C.3
L.06, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.330-00, L.10, C.2+C.4
L.07, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.05, C.3
L.07, C.2	r. ouvert de	AS-471, P.320-00, L.05, C.4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MASSE SALARIALE

	HEURES - Réel au 31 mars 2020	MONTANT - Réel au 31 mars 2020	HEURES - Réel cumulé en date du présent rapport	MONTANT - Réel cumulé en date du présent rapport	HEURES - Prévision pour 2020-2021	MONTANT - Prévision pour 2020-2021
	1	2	3	4	5	6
Salaires	1					
Temps supplémentaire	2					
Sous total salaires (L.01 + L.02)	3					
Avantages sociaux et charges sociales	4					
TOTAL (L.03 + L.04)	5					

Notes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
PARTICULIÈRES (MASSE SALARIALE ET AUTRES
COÛTS)

	HEURES - Réel au 31 mars 2020	MONTANT - Réel au 31 mars 2020	HEURES - Réel cumulé en date du présent rapport	MONTANT - Réel cumulé en date du présent rapport	HEURES - Prévision pour 2020-2021	MONTANT - Prévision pour 2020-2021
	1	2	3	4	5	6
Prestations d'assurance salaire	6					
Main d'oeuvre indépendante	7					
Heures - temps supplémentaire	8	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Heures - assurance salaire	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Heures - main d'oeuvre indépendante	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX

Notes

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 203-01

Coûts des disparités régionales

L'établissement doit respecter, pour le personnel à temps régulier, les termes et conditions prévus aux conventions collectives en vigueur. Les différentes primes et autres frais en lien avec les disparités régionales y sont définis.

Les articles suivants s'appliquent :

- Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux

41. Un hors-cadre bénéficie des allocations relatives aux disparités régionales selon les mêmes termes et conditions que ceux prévus aux conventions collectives en vigueur dans le secteur de la santé et des services sociaux.

- Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux

29. Un cadre bénéficie des allocations relatives aux disparités régionales selon les mêmes termes et conditions que ceux prévus aux conventions collectives en vigueur dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'établissement doit inscrire **seulement** les coûts des disparités régionales (et non pas la totalité des primes). Il ne doit pas inscrire les charges sociales afférentes, le cas échéant, à des coûts de disparités régionales.

REPORTS		
L.01, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.01, C.2
L.02, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.02, C.2
L.03, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.03, C.2
L.04, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.04, C.2
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.05, C.2
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.07, C.2
L.08, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.08, C.2
L.09, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.09, C.2
L.10, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.10, C.2
L.11, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.11, C.2
L.12, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.12, C.2
L.13, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.13, C.2
L.14, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.203-01, L.14, C.2

COÛTS DES DISPARITÉS RÉGIONALES

Notes

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Prévision pour 2020-2021		
Réel cumulé en date du présent rapport 1	Lors du budget détaillé RR-446 2	En date du présent rapport 3

COÛTS DES DISPARITÉS RÉGIONALES

Primes reliées aux salaires :

- Primes d'isolement et d'éloignement	1		
- Primes de rétention	2		
- Primes infirmières en dispensaire	3		
- Primes administratives d'attraction et de rétention	4		
- Autres (préciser P990)	5		
TOTAL (L.01 à L.05)	6		

AUTRES FRAIS

Frais de déplacement lors du recrutement	7		
Frais de déménagement	8		
Frais d'entreposage	9		
Dépenses de transit	10		
Frais de logement du personnel	11		
Frais de sorties	12		
Frais de transport et de nourriture	13		
Autres (préciser P990)	14		
TOTAL (L.07 à L.14)	15		
TOTAL (L.06 + L.15)	16		

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 204-00

Financement MSSS (montants alloués)

Les montants avec des écarts importants doivent être expliqués par voie de note afin de s'assurer de la plausibilité des prévisions. Toute subvention en provenance du MSSS ne peut être constatée aux livres que si elle est autorisée par ce dernier. S'assurer de bien inscrire en colonne 3 la prévision du montant alloué durant l'exercice et non le solde à recevoir à la fin. En effet, ce ne sont pas des comptes à recevoir; les montants ne varient pas en fonction des versements reçus, mais bien en fonction de l'inscription au système budgétaire financier réseau (SBFR), ligne 1.

Variation des revenus reportés MSSS

S'assurer de bien inscrire la variation prévue de l'exercice et non le solde de revenus reportés à la fin.

REPORTS		
L.01, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.01, C.2
L.02, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.02, C.2
L.03, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.03, C.2
L.04, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.04, C.2
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.05, C.2
L.06, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.06, C.2
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.07, C.2
L.08, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.08, C.2
L.08, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-06, L.12, C.2
L.09, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.09, C.2
L.09, C.3	r. fermé de	AS-617, P.100-05, L.17, C.2
L.10, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.10, C.2
L.11, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-00, L.11, C.2
L.18, C.1	r. fermé de	AS-617, P.204-01, L.45, C.1
L.18, C.2	r. fermé de	AS-617, P.204-01, L.45, C.2
L.18, C.3	r. fermé de	AS-617, P.204-01, L.45, C.3
CONCORDANCES		
L.19, C.2	=	RR-446, P.204-00, L.19, C.2
L.30, C.2	=	RR-446, P.204-00, L.30, C.2

FINANCEMENT MSSS ET VARIATION DES REVENUS REPORTÉS

FINANCEMENT MSSS (MONTANTS ALLOUÉS)		Prévision pour 2020-2021		
		Réel cumulé en date du prés. rapport 1	Lors du budget détaillé RR-446 2	En date du présent rapport 3
Soutien non récurrent aux mesures d'optimisation	1			
Financement pour loyer des locaux	2			
Correctifs salariaux - Équité salariale	3			
Produits sanguins - revenus et dépenses	4			
Produits sanguins - cible de péremption	5			
Programme d'accès à la chirurgie	6			
Transferts vers d'autres établissements (préciser P990)	7			
Transferts budgétaires au fonds d'immobilisations - autres	8			
Transferts budg. au fonds d'immob. - projets autofin. liés aux act. principales	9			
Sommaire des mesures salariales	10			
Prise en charge du déficit des exercices antérieurs	11			
Autres :				
	12			
	13			
	14			
	15			
	16			
Autres (préciser P990)	17			
Autres (report de 204-01)	18			
TOTAL (L.01 à L.18)	19			

Notes

VARIATION DES REVENUS REPORTÉS MSSS

Autres:			
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
	28		
Autres (préciser P990)	29		
TOTAL (L.20 à L.29)	30		

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 204-01

Financement MSSS (Montants alloués)

Les montants avec des écarts importants doivent être expliqués par voie de note afin de s'assurer de la plausibilité des prévisions. Toute subvention en provenance du MSSS ne peut être constatée aux livres que si elle est autorisée par ce dernier. S'assurer de bien inscrire en colonne 3 la prévision du montant alloué durant l'exercice et non le solde à recevoir à la fin. Pour la description des différentes lignes, se référer aux pages explicatives 393-00 du rapport financier annuel AS-471.

REPORTS		
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.05, C.2
L.06, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.06, C.2
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.07, C.2
L.08, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.08, C.2
L.09, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.09, C.2
L.12, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.12, C.2
L.13, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.13, C.2
L.14, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.14, C.2
L.15, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.15, C.2
L.17, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.17, C.2
L.18, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.18, C.2
L.19, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.19, C.2
L.20, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.20, C.2
L.21, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.21, C.2
L.22, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.22, C.2
L.23, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.23, C.2
L.24, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.24, C.2
L.25, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.25, C.2
L.26, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.26, C.2
L.27, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.27, C.2
L.28, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.28, C.2
L.29, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.29, C.2
L.30, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.30, C.2
L.31, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.31, C.2
L.32, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.32, C.2
L.33, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.33, C.2
L.34, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.34, C.2
L.35, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.35, C.2
L.36, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.36, C.2
L.37, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.37, C.2
L.38, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.38, C.2
L.39, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.39, C.2
L.40, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.40, C.2
L.41, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.41, C.2
L.42, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-01, L.42, C.2

FINANCEMENT MSSS (MONTANTS ALLOUÉS) (Détail de la ligne 18 de la page 204-00 intitulée "Autres")

		Prévision pour 2020-2021		
		Réel cumulé en date du prés. rapport 1	Lors du budget détaillé RR-446 2	En date du présent rapport 3
Dialyse	1	XXXX	XXXX	XXXX
Électrophysiologie	2	XXXX	XXXX	XXXX
Fonctionnement nouvelles installations	3	XXXX	XXXX	XXXX
Hémato-oncologie	4	XXXX	XXXX	XXXX
IPS-SPL - Forfaitaire	5			
IPS-SPL - Salaire	6			
Inhalothérapie	7			
Plan d'accès DI-DP-TSA	8			
Plan d'investissement personnes âgées	9			
Programme d'accès à la chirurgie	10	XXXX	XXXX	XXXX
Projet LEAN	11	XXXX	XXXX	XXXX
Radio-oncologie	12			
Hémodynamie	13			
Électrophysiologie cardiaque et interventionnelle	14			
Ergothérapie	15			
Chirurgie d'un jour	16	XXXX	XXXX	XXXX
Pompes à insuline	17			
Soins palliatifs	18			
IPS spécialisées	19			
Bourses IPS	20			
GMF	21			
Services achetés en soins de longue durée	22			
Santé mentale - SIV - SIM et PEP	23			
Jeunes en difficulté	24			
Trouble du spectre de l'autisme	25			
Accès à des services de psychologie pour les jeunes	26			
Programme de soutien aux organismes communautaires	27			
Services d'aide en situation de crise	28			
Plan d'action interministériel en dépendance	29			
Activités de jour	30			
Plan d'action interministériel en itinérance	31			
Plan d'action Les fugues en centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation	32			
Places permanentes en hébergement DP-DI-TSA	33			
Cliniques d'hiver	34			
Soutien aux familles	35			
Ressources en courte durée	36			
Aire ouverte	37			
Médicaments onéreux	38			
Agir tôt	39			
Service de projection jeunesse	40			
Prendre soin du personnel	41			
Amélioration accès services en santé mentale	42			
	43	XXXX	XXXX	XXXX
	44	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.44)	45			

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 204-02

Ligne 01 – Budget net – Incidence sur trésorerie et fonds affectés

L'établissement inscrit le total des montants suivants, apparaissant dans la section « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) » de son formulaire budgétaire. Cette section se retrouve après la première partie du formulaire budgétaire, plus précisément après la ligne « SUBVENTION TOTALE EPUB (S1+S2) » du formulaire budgétaire :

- le montant inscrit à la ligne « TOTAL ACTIVITES PRINCIPALES »,
- moins le montant indiqué à la ligne « Total CFD – Activités principales »,
- moins le montant indiqué à la ligne « Total FPRMC - Exercice courant »,
- moins le montant indiqué à la ligne G « TOTAL ACT. PRINCIPALES – EX.ANTÉRIEURS ».

Ligne 07 – Comptes à fins déterminées – Activités principales

L'établissement inscrit le financement confirmé par le MSSS au formulaire budgétaire dans la ligne « Total CFD – Activités principales » de la section nommée « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) » :

- plus : les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD – act. principales, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Celles-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

Ligne 09 – Subventions MSSS – Activités accessoires

L'établissement inscrit le financement des activités accessoires : le montant apparaissant à la ligne « TOTAL ACTIVITES ACCESSOIRES » (dans la section « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) », du formulaire budgétaire) :

- moins le montant indiqué à la ligne « Total CFD – Activités accessoires »,
- moins le montant indiqué à la ligne H « TOTAL ACT. ACCESSOIRES – EX. ANTÉRIEURS », le cas échéant, si applicable,
- additionner les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les activités accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

L'établissement doit préciser par voie de note à la page 990-00 le montant inclus dans le total des subventions MSSS qui a trait aux stationnements.

Ligne 12 – Comptes à fins déterminées – Activités accessoires

L'établissement public inscrit le financement confirmé par le MSSS au formulaire budgétaire dans la ligne « Total CFD – Activités accessoires » de la section nommée « DISTRIBUTION FIN. DANS SUBV. TOTALE (EPUB) »,

- plus : les augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD - act. accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire. Celles-ci doivent faire l'objet d'une précision à la page 990-00.

REPORTS		
L.01, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.01, C.2
L.03, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.03, C.2
L.04, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.04, C.2
L.05, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.05, C.2

(Suite des reports page suivante)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 204-02

REPORTS (suite)		
L.07, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.07, C.2
L.09, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.09, C.2
L.10, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.10, C.2
L.11, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.11, C.2
L.12, C.2	r. ouvert de	RR-446, P.204-02, L.12, C.2

Fonds d'exploitation

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

SOMMAIRE DU FINANCEMENT MSSS

MSSS MONTANTS ALLOUÉS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

		Prévision pour 2020-2021		
		Réel cumulé en date du présent rapport 1	Lors du budget détaillé RR-446 2	En date du présent rapport 3
Budget net - incidence sur trésorerie et fonds affectés	1			
Rectificatifs post-budgétaires	2	XXXX	XXXX	XXXX
Budget sans incidence sur trésorerie - produits sanguins	3			
(Dimin.) Augmentation du financement (P204-00, L.19)	4			
Variation des revenus reportés (P204-00, L.30)	5			
FINESSS	6	XXXX	XXXX	XXXX
Comptes à fins déterminées (préciser P990)	7			
(TOTAL L.01 à L.07)	8			

Notes

ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Subventions MSSS (préciser P990)	9			
Subvention à recevoir - Provisions avantages sociaux futurs	10			
Variation des revenus reportés	11			
Comptes à des fins déterminées (préciser P990)	12			
TOTAL (L.09 à L.12)	13			
TOTAL (L.08 + L.13)	14			

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 300-00

REPORTS		
L.01 à L.07, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.650-00, L.28, C.3 pour chaque centre d'activités
L.08 à L.14, C.1	r. ouvert de	AS-471, P.650-00, L.30, C.3 pour chaque centre d'activités

UNITÉS DE MESURE A PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du centre d'activités	Numéro et description de l'unité de mesure		Réel au 31 mars 2020 1	Prévision pour 2020-2021 2	Écart (C.2 - C.1) 3
6785 Médecine nucléaire	13 L'unité technique provinciale	1			
6831 Radiologie générale	13 L'unité technique provinciale	2			
6832 Ultrasonographie	13 L'unité technique provinciale	3			
6833 Mammographie	13 L'unité technique provinciale	4			
6834 Tomodensitométrie	13 L'unité technique provinciale	5			
6835 Résonance magnétique	13 L'unité technique provinciale	6			
6837 Lithotripsie	13 L'unité technique provinciale	7			

UNITÉS DE MESURE B PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Numéro et description du centre d'activités	Numéro et description de l'unité de mesure		Réel au 31 mars 2020 1	Prévision pour 2020-2021 2	Écart (C.2 - C.1) 3
6785 Médecine nucléaire	30 Procédure	8			
6831 Radiologie générale	30 Procédure	9			
6832 Ultrasonographie	30 Procédure	10			
6833 Mammographie	30 Procédure	11			
6834 Tomodensitométrie	30 Procédure	12			
6835 Résonance magnétique	30 Procédure	13			
6837 Lithotripsie	30 Procédure	14			

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 400-00

Lignes 01, 02 et 10 : Dépôts et chèques en circulation

Aux fins du rapport trimestriel AS-617 seulement (et non au rapport financier AS-471), les dépôts et les chèques en circulation doivent être présentés à la face de l'état de la situation financière aux fins d'informations complémentaires.

REPORTS		
L.03, C.1	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.07, C.1
L.07, C.1	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.18, C.1
L.11, C.1	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.28, C.1
L.12, C.1	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.31, C.1
L.13, C.1	r. fermé de	AS-617, P.400-01, L.35, C.1

CONCORDANCE		
L.16, C.1	=	AS-617, P.100-02, L.10, C.5

Tous les fonds

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN DATE DU PRÉSENT RAPPORT

		En date du présent rapport - Réel cumulé 1	Notes
ACTIFS			
Encaisse	1		
Espèces et effets en mains et dépôts en circulation	2		
Débiteurs et subventions à recevoir	3		
Placements temporaires	4		
Prêts, avances et placements de portefeuille	5		
Autres actifs financiers	6		
Immobilisations et immobilisations en cours	7		
Autres actifs non financiers	8		
TOTAL DES ACTIFS (L.01 à L.08)	9		
PASSIFS			
Chèques en circulation	10		
Créditeurs, frais courus à payer et revenus reportés	11		
Emprunts temporaires	12		
Dettes	13		
Autres passifs	14		
TOTAL DES PASSIFS (L.10 à L.14)	15		
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉS EN DATE DU PRÉSENT RAPPORT (L.09 - L.15)	16		

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 400-01

Ligne 01 – Subventions à recevoir – Entités du périmètre comptable

Ce montant inclut, entre autres, la subvention à recevoir liée aux intérêts courus sur les dettes à recevoir du MSSS ainsi que la subvention à recevoir relative au passif au titre de sites contaminés.

Ligne 02 – Ajustements dus au financement des impacts de la réforme comptable

Inclure la subvention réforme comptable du fonds d'immobilisations ainsi que celle relative aux provisions pour avantages sociaux futurs.

Ligne 03 – Autres débiteurs – ÉSSS

Ligne 04 – Autres débiteurs – Entités du périmètre comptable

Ligne 21 – Fournisseurs et autres créditeurs – ÉSSS

Ligne 22 – Fournisseurs et autres créditeurs – Entités du périmètre comptable

Ligne 25 – Revenus reportés – ÉSSS

Ligne 26 – Revenus reportés – Entités du périmètre comptable

Dans le cadre de la détermination des montants à ces lignes, les ÉSSS devraient mettre en place des mécanismes pour confirmer leurs différents montants entre eux. En effet, des confirmations périodiques diminueraient de beaucoup le travail en fin d'année et permettraient d'avoir des résultats trimestriels plus justes. Lorsque le montant (par poste) est de plus de 1 M\$, le MSSS demande une confirmation écrite des ÉSSS. Dans le cas où le montant est de moins de 1 M\$, le MSSS laisse le soin aux ÉSSS de juger si une confirmation est nécessaire.

Ligne 13 – Amortissement

Méthode privilégiée : Calculer au réel à chaque trimestre/période/mois.

Méthode alternative : Estimation par trimestre selon le chiffre de l'an dernier, en incluant les modifications majeures (acquisitions/dispositions).

Lignes 29 – Emprunts temporaires – Entités du périmètre comptable

Comptabiliser et enregistrer tous les nouveaux emprunts ainsi que les versements de la période visée par le rapport financier. Pour les emprunts faisant l'objet d'une autorisation par le MSSS, les transactions de la période doivent correspondre aux renseignements confirmés par le MSSS.

Lignes 32 – Dettes – Entités du périmètre comptable

Comptabiliser et enregistrer toutes les nouvelles dettes ainsi que les remboursements de la période visée par le rapport financier. Pour les emprunts faisant l'objet d'une autorisation par le MSSS, les transactions de la période doivent correspondre aux renseignements confirmés par le MSSS.

REPORT		
L.14, C.1	r. fermé de	AS-617, P.100-00, L.08 - L.22, C.4
CONCORDANCES		
L.07, C.1	=	AS-617, P.400-00, L.03, C.1
L.18, C.1	=	AS-617, P.400-00, L.07, C.1
L.28, C.1	=	AS-617, P.400-00, L.11, C.1
L.31, C.1	=	AS-617, P.400-00, L.12, C.1
L.35, C.1	=	AS-617, P.400-00, L.13, C.1

Tous les fonds

Exercice financier: 2020-2021

Période: &&PNO &&PNM

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

		En date du présent rapport Réal cumulé 1	Notes
Débiteurs et subventions à recevoir			
Subventions à recevoir - Entités du périmètre comptable	1		
Ajustements dus au financement des impacts de la réforme comptable	2		
Autres débiteurs - ÉSSS	3		
Autres débiteurs - Entités du périmètre comptable	4		
Autres débiteurs - Entités hors périmètre comptable	5		
Provision pour créances douteuses	6		
TOTAL DES DÉBITEURS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR (L.01 à L.06)	7		
Autres actifs financiers			
Autres actifs financiers - Entités du périmètre comptable	8		
Autres actifs financiers - Entités hors périmètre comptable	9		
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS (L.08 + L.09)	10		
Immobilisations et immobilisations en cours			
Solde au début	11		
Acquisitions	12		
Amortissement	13		
Gain/perte sur dispositions	14		
Produits sur dispositions	15		
Réduction de valeurs	16		
Ajustements des immobilisations	17		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS ET IMMOBILISATIONS EN COURS (L.11 à L.17)	18		
Créditeurs, frais courus à payer et revenus reportés			
Rémunération (salaires courus et DAS à payer)	19		
Provisions (maladies, vacances, heures supplémentaires, etc.)	20		
Fournisseurs et autres créditeurs - ÉSSS	21		
Fournisseurs et autres créditeurs - Entités du périmètre comptable	22		
Fournisseurs et autres créditeurs - Entités hors périmètre comptable	23		
Revenus reportés - MSSS	24		
Revenus reportés - ÉSSS	25		
Revenus reportés - Entités du périmètre comptable	26		
Revenus reportés - Entités hors périmètre comptable	27		
TOTAL DES CRÉDITEURS, FRAIS COURUS À PAYER ET REVENUS REPORTÉS (L.19 à L.27)	28		
Emprunts temporaires			
Emprunts temporaires - Entités du périmètre comptable	29		
Emprunts temporaires - Entités hors périmètre comptable	30		
TOTAL DES EMPRUNTS TEMPORAIRES (L.29 + L.30)	31		
Dettes			
Dettes - Entités du périmètre comptable	32		
Dettes - Entités hors périmètre comptable	33		
Fonds d'amortissement	34		
TOTAL DES DETTES (L.32 à L.34)	35		

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 990-00

Vous retrouverez ci-dessous tous les endroits dans le rapport où l'établissement doit préciser par des notes. Lorsqu'une donnée est inscrite à la ligne mentionnée, la note doit être complétée.

Note XX P.100-00, L.09- Autres revenus

Note XX P.100-00, L.12 - Médicaments

	Réel cumulé en date du present rapport	Prévision pour 2020-2021
Antinéoplasiques		
Autres médicaments		
Total médicaments		

Note XX P.100-00, L.25- Autres charges

Note XX P.100-00, L.27- Sous-total - Exploitation

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne. Si l'établissement prévoit utiliser les surplus cumulés pour couvrir le déficit, il doit le mentionner ici.

Note XX P.100-00, L.27- Sous-total -Immobilisations

L'établissement doit détailler, par voie de note, les causes du déficit annoncé à cette ligne.

Note XX P.100-00, L.28- Mesures de redressement non approuvées

L'établissement doit détailler, par voie de note, la date à laquelle le plan d'équilibre budgétaire a été envoyé au MSSS, le montant total des mesures soumises et la date d'approbation par le conseil d'administration de l'établissement de ce plan.

Note XX P.100-02, L.05- Transferts interétablissements

Préciser le nom de l'établissement d'où provient le transfert ou qui reçoit le transfert, ainsi que les montants pour chacun des établissements.

Note XX P.100-02, L.07- Redressements

Note XX P.100-02, L.15- Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations

Note XX P.100-05, L.16- Projet d'investissements autofinancés - Liste des projets – Autres

Note XX P.100-06, L.11- Projet d'investissements autres que les projets autofinancés - Liste des projets – Autres

Note XX P.100-08, L.07- Subventions MSSS – Autres

Note XX P.203-01, L.05- Primes reliées aux salaires – Autres

Note XX P.203-01, L.14- Autres frais – Autres

Détailler, ici, entre autres, les frais de transport reliés à la main-d'œuvre indépendante

(Suite page suivante)

AS-617
PAGE EXPLICATIVE 990-00 (page 2)

Note XX P.204-00, L.01 à L.18- Financement MSSS (montants alloués)

Les montants avec des écarts importants doivent être expliqués par voie de note afin de s'assurer de la plausibilité des prévisions.

Note XX P.204-00, L.07- Transfert vers d'autres établissements

L'établissement inscrit le transfert de budget à d'autres établissements (diminution du financement).

Note XX P.204-00, L.17- Financement MSSS (Montants alloués) – Autres

Note XX P.204-00, L.29- Variation des revenus reportés MSSS – Autres

Note XX P.204-01, L.05 à L.42- Financement MSSS (montants alloués)

Les montants avec des écarts importants doivent être expliqués par voie de note afin de s'assurer de la plausibilité des prévisions.

Note XX P.204-02, L.07- Comptes à fins déterminées – Activités principales

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD – act. principales, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

Note XX P.204-02, L.09- Subventions MSSS – Activités accessoires

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les activités accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

Note XX P.204-02, L.09- Subventions MSSS – Activités accessoires

	Réel cumulé en date du present rapport	Prévision pour 2020-2021
Stationnements		
Autres subventions		
Total subventions MSSS		

Note XX P.204-02, L.12- Comptes à fins déterminées – Activités accessoires

Détail des augmentations ou diminutions du financement en lien avec les CFD - act. accessoires, qui n'apparaissent pas au formulaire budgétaire.

Note XX P.300-00 – Unités de mesure A par centre d'activités

L'établissement doit expliquer tout écart significatif par rapport à l'exercice précédent (notamment l'impact des mesures d'optimisation, de compression et des plans d'équilibre).

Note XX P.300-00 – Unités de mesure B par centre d'activités

L'établissement doit expliquer tout écart significatif par rapport à l'exercice précédent (notamment l'impact des mesures d'optimisation, de compression et des plans d'équilibre).

NOTES